



INTERCO

SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

À Paris
4 décembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Allons-nous vers la fin du financement public de la pratique de la psychanalyse ?

En période d'austérité, toutes les dépenses sont passées au crible par l'État. C'est ainsi que le 21 novembre 2025 des sénateurs ont déposé un amendement recentrant la dépense d'assurance maladie sur les soins ayant « un bénéfice médical avéré, .../... ».

Cet amendement proposait ainsi la suppression du financement des actes et prestations relevant de la psychanalyse et cela quel que soit le dispositif : CMP, Mon Soutien Psy, établissements médico-sociaux, exercice libéral.

La fédération CFDT Interco est attachée à la pluralité des prises en charge en soins et en santé mentale. La mise en place de cet amendement serait venue mettre en forte difficulté grand nombre de personnes accompagnées et impacter tous les professionnels concernés.

Il n'est pas acceptable de détruire des services publics de soin. Les besoins de la population quant à la prise en compte de la souffrance psychique ne peuvent être bradés et réduits à une psychothérapie étatique au rabais !

Nous rappelons que les enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance ou à la Protection Judiciaire de la Jeunesse ne bénéficient pas d'accompagnement suffisant dans ces structures et sont donc dépendants des dispositifs visés par cet amendement. Par ailleurs, grâce à leur expertise les psychologues sont légitimes pour décider des modalités de prise en charge les plus adaptées pour l'accompagnement de ces enfants, jeunes ou adultes.

« Le respect des statuts particuliers des psychologues, celui de la diversité des outils et orientations théoriques ainsi que la multiplicité des approches sont une richesse ! » rappelle Marie Mennella, secrétaire générale de la fédération CFDT Interco.

Il n'est pas acceptable de réduire la qualité de la prise en charge à la seule orientation théorique ! Doit-on rappeler que la relation thérapeutique est considérée comme un facteur prédictif majeur d'efficacité, quelle que soit l'approche ?

Cet amendement soumis sans l'expertise des professionnels est venu corroborer le déni des acteurs de ce champs spécifique et de la connaissance qu'ils ont de leur métier.

La CFDT Interco rappelle l'urgence qu'il y a dans les services publics à protéger ces professions et de les valoriser.

Malgré le rejet de cet amendement qui apporte un certain soulagement quant à la préservation de la diversité des pratiques, la prudence demeure nécessaire. En effet, la sénatrice Jocelyne Guidez, à l'origine du texte, a déclaré que « le combat continue », laissant entendre une volonté de réintroduire cette question sous d'autres formes, la CFDT interco restera vigilante pour dire NON à une psychothérapie d'État !

SERVICE DE PRESSE

Tél : 01 56 41 52 52
vgregoraci@interco.cfdt.fr

Virginie Gregoraci
Secrétaire nationale

INTERCO.CFDT.FR

La fédération Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 72 000 adhérents.